

# IRISBUS France

## Description du véhicule SFR115

### 0 GÉNÉRALITÉS

- 0.1 Constructeur : **IRISBUS France**  
Porte E - Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX
- 0.2 Marque : **IRISBUS**
- 0.3 Genre : TCP ou châssis-nu pour TCP
- 0.4 Type : SFR115. Versions  $\cap$  (voir empattement) : 6A / 5A / 6X / SA / SX / S3.  
  - $\cap$  A = carrosserie normale
  - $\cap$  X = carrosserie surélevée
  - $\cap$  SA = châssis normal empattement 6,200
  - $\cap$  SX = châssis surélevé empattement 6,200
  - $\cap$  S3 = châssis normal empattement 5,436
- 0.5 Puissance administrative : 30 CV.

### 1 CONSTITUTION GÉNÉRALE

- 1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues simples, 2 roues jumelées.  
Jantes acier ; ou jantes aluminium avec moyeux adaptés.
- 1.1.1 Emplacement des roues motrices : AR.
- 1.1.2 Emplacement des roues directrices : AV.
- 1.2 Dimensions des pneumatiques : 295/80 R 22.5 (152/148 M)  
Sont également admissibles tous les pneumatiques de mêmes dimensions satisfaisant aux conditions suivantes :  
- indices de charge égale ou supérieur à :

	Essieu 1	Essieu 2
Charge	7100	12000
Indice*	152 / ...	... / 146

\* Indice de vitesse  $\geq$  K (110 km/h)

- 1.3 Constitution du châssis : caisse-poutre avec structure en tubes et tôles d'acier soudés.
- 1.4 Emplacement et disposition du moteur : en AR de l'essieu AR, monté longitudinalement.
- 1.5 Emplacement du poste de conduite : avancé côté gauche.

### 2 POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

- 2.1 Poids total autorisé en charge : 18500
  - 2.2 Poids total roulant autorisé : 22000
  - 2.4 Charge maximale admissible sur les essieux :
    - 2.4.1 Sur l'essieu 1 : 7100
    - 2.4.2 Sur l'essieu 2 : 12000
  - 2.5 Voie avant : 2,014 (jante acier) ou : 2,034 (jante aluminium).
  - 2.6 Voie arrière : 1,811 (jante acier) ou : 1,833 (jante aluminium)
- | 2.7 Empattements : | Versions : | 6A    | 5A    | 6X    |
|--------------------|------------|-------|-------|-------|
|                    |            | 6,200 | 5,436 | 6,200 |

#### VÉHICULES CARROSSÉS EN SÉRIE

- 2.8 Poids à vide du véhicule aménagé en ordre de marche :
 

2.8.0 Total :	12915	11380	13372
2.8.1 Sur essieu 1 :	4306	3408	4557
2.8.2 Sur essieu 2 :	8609	7972	8815
- 2.8 Poids à vide mini du véhicule non aménagé en ordre de marche :
 

2.8.0 Total :	10500	10500	10500
2.8.1 Sur essieu 1 :	3085	3085	3085
2.8.2 Sur essieu 2 :	7415	7415	7415
- 2.9 Porte-à-faux AV : 2535
- 2.10 Porte-à-faux AR : 3,260
- 2.11 Longueur hors-tout : 11,995
- 2.12 Largeur hors-tout : 2,500

Les poids à vide en ordre de marche diminuent en fonction du choix des options et des implantations de sièges (options : ralentisseur électrique, réservoir supplémentaire de 150 litres, jantes aluminium, air conditionné, siège convoyeur, double vitrage, réfrigérateur, chauffage autonome).

#### CHÂSSIS-NU

- | 2.7 Empattements : | SA    | S3    | SX    |
|--------------------|-------|-------|-------|
|                    | 6,200 | 5,436 | 6,200 |
- 2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche :
 

2.8.0 Total :	6300	6220	6360
2.8.1 Sur essieu 1 :	1365	1120	1395
2.8.2 Sur essieu 2 :	4935	5100	4965
  - 2.9 Porte-à-faux AV : 2310
  - 2.10 Porte-à-faux AR : 3,260
  - 2.11 Longueur hors-tout : 11,770
  - 2.12 Largeur hors-tout : 2340

#### LIMITES POUR VÉHICULES CARROSSÉS

- 2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche : valeurs minimales pour véhicule carrossé
 

2.8.0 Total :	10500	10500	10500
2.8.1 Sur essieu 1 :	3085	3085	3085
2.8.2 Sur essieu 2 :	7415	7415	7415
- 2.9 Porte-à-faux AV maxi : 2535
- 2.10 Porte-à-faux AR : 3,260
- 2.11 Longueur hors-tout maxi : 12,000
- 2.12 Largeur hors-tout maxi : 2500

**NOTA** : pour les véhicules munis d'un ralentisseur sur échappement et d'un ralentisseur sur transmission (voir 7.9), il est admis de pouvoir :

- a) Augmenter le poids total autorisé en charge (2.1) et le poids total roulant autorisé (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, soit 300 kg.
- b) Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu 2 (2.4.2) de 350 kg.

### 3 MOTEUR

- 3.1 Dénomination : DCI11B + J01 - DCI 11 F + J01 - DCI 11 H + J01
  - 3.1.1 Marque : **RENAULT VÉHICULES INDUSTRIELS** ou **RENAULT V.I.**
  - 3.2 Description générale :
  - 3.2.1 Genre : moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin ; suralimenté par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement avec échangeur.
  - 3.2.2 Cycle : Diesel.
  - 3.2.3 Nombre de temps : 4.
  - 3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6.
  - 3.4 Dimensions :
  - 3.4.1 Alésage (mm) : 123.
  - 3.4.2 Course (mm) : 156.
  - 3.4.3 Cylindrée (cm<sup>3</sup>) : 11116.
  - 3.5 Rapport volumétrique de compression : 16,4  $\pm$  0,6 / 1.
- |   | DCI 11 B      | DCI 11 F      | DCI 11 H      |
|---|---------------|---------------|---------------|
| 3.6 Puissance maximale (kW CEE) :           | 317           | 266           | 230           |
| 3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) : | 2100          | 2000          | 2100          |
| 3.8 Couple maximal (mdaN CEE) :             | 190,7         | 165,2         | 127,5         |
| 3.9 Régime de couple maximal (tr/min) :     | 1200          | 1200          | 1200          |
| 3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) :  | 2200 $\pm$ 50 | 2400 $\pm$ 50 | 2400 $\pm$ 50 |
- 3.11 Carburant utilisé : G.O.
  - 3.12 Réservoir de carburant : 1 de 230 litres côté droit et 1 de 117 litres côté gauche ; en option, 1 réservoir supplémentaire de 150 litres dans l'axe du véhicule.
  - 3.12.1 Emplacement pour 6A, 6X, SA, SX : en avant de l'essieu 1.
  - 3.12.2 Emplacement pour 5A, S3 : dans l'empattement, en arrière de l'essieu 1.
  - 3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs mécaniques rampe commune.
  - 3.14 Type de filtre à air : sec.
  - 3.15 Allumage : par compression.
  - 3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) : 24.
  - 3.18 Refroidissement du moteur : Par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur débrayable.
  - 3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1.
  - 3.20 Niveau sonore au point fixe :
 

	DCI 11 B	DCI 11 F	DCI 11 H
3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) :			
- avec boîtes I, II, III	94	90	91
- avec boîtes IV et V		91	89
- avec boîte VI		91	89
  - 3.20.2 Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn) : 1575
  - 3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : arrière droit.
  - 3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur la plaque constructeur.

### 4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- 4.1.1 Type de boîte de vitesses :
  - boîte I mécanique à 8 rapports + 1 M. AR. (ZF 8S 180).
  - boîte II mécanique à 6 rapports + 1 M. AR (ZF 6S1600), uniquement avec les réglages H et F.
  - boîte III mécanique à 10 rapports + 1 M. AR. (ZF ASTRONIC).
  - boîte IV automatique à 5 rapports + 1 M. AR. (ZF 5HP592C), uniquement avec moteur réglage H.
  - boîte V automatique à 5 rapports + 1 M. AR. (ZF 5HP602C), uniquement avec moteur réglage F.
  - boîte VI automatique à 4 rapports + 1 M. AR. (VOITH D864-3), uniquement avec moteurs réglages F et H.
- 4.1.1 Emplacement du levier de commande : levier au plancher (Boîtes I et II) ou levier sur console dédiée (Boîte III) ou levier sur console (Boîtes IV, V et VI).
- 4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec.
- 4.2.1 Mode de commande : hydraulique avec assistance pneumatique.
- 4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbre et cardans entre boîte et pont AR.
- 4.4 Démultiplication de la transmission :
- 4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 295 / 80 R 22.5 (3185).
- 4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1000 tr / min (avec couple 15/42 pour Les boîtes I, II, III, avec couple 10/41 pour les boîtes IV et V et avec couple 9/41 pour la boîte VI) :

Boîte I :

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1 <sup>ère</sup>	1/8,73	1/2,8	1	1/24,444	7,818
2 <sup>ème</sup>	1/6,38	ou		1/17,864	10,697
3 <sup>ème</sup>	1/4,63	1/3,071	1	1/12,964	14,741
4 <sup>ème</sup>	1/3,44	ou		1/9,632	19,840
5 <sup>ème</sup>	1/2,54	1/3,214	1	1/7,112	25,870
6 <sup>ème</sup>	1/1,86	ou		1/5,208	36,694
7 <sup>ème</sup>	1/1,35	1/3,417	1	1/3,78	50,556
8 <sup>ème</sup>	1/1	ou		1/2,8	68,25
AR	1/8,04	1/3,727	1	1/22,512	8,489

Boîte II :

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1 <sup>ère</sup>	1/7,72	1/2,8	1	1/21,616	8,841
2 <sup>ème</sup>	1/4,42	ou		1/12,376	15,441
3 <sup>ème</sup>	1/2,66	1/3,071	1	1/7,448	25,658
4 <sup>ème</sup>	1/1,79	ou		1/5,012	38,128
5 <sup>ème</sup>	1/1,28	1/3,214 ou	1	1/3,584	53,320
6 <sup>ème</sup>	1/1	1/3,417 ou	1	1/2,8	68,25
AR	1/7,10	1/3,727	1	1/19,88	9,6127

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1 <sup>ère</sup>	1/9,59	1/2,8	1	1/26,852	7,117
2 <sup>ème</sup>	1/7,44	ou		1/20,832	9,173
3 <sup>ème</sup>	1/5,78	1/3,071	1	1/16,184	11,808
4 <sup>ème</sup>	1/4,57	ou		1/12,796	14,934
5 <sup>ème</sup>	1/3,55	1/3,214	1	1/9,94	19,225
6 <sup>ème</sup>	1/2,70	ou		1/7,56	25,278
7 <sup>ème</sup>	1/2,10	1/3,417	1	1/5,88	32,5
8 <sup>ème</sup>	1/1,63	ou		1/4,564	41,871
9 <sup>ème</sup>	1/1,27	1/3,727	1	1/3,556	53,740
10 <sup>ème</sup>	1/1			1/2,8	68,25
AR	1/11,41			1/31,948	5,982

Boîte IV, uniquement avec moteur réglage H :

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1 <sup>ère</sup>	1/3,43	1/3,727	1	1/12,784	14,949
2 <sup>ème</sup>	1/2,01	ou		1/7,491	25,510
3 <sup>ème</sup>	1/1,42	1/4,1	1	1/5,292	36,109
4 <sup>ème</sup>	1/1			1/3,727	51,274
5 <sup>ème</sup>	1/0,83			1/3,093	61,776
AR	1/4,84			1/18,039	10,594

Boîte V, uniquement avec moteur réglage F :

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1 <sup>ère</sup>	1/3,43	1/3,727	1	1/12,784	14,949
2 <sup>ème</sup>	1/2,01	ou		1/7,491	25,510
3 <sup>ème</sup>	1/1,42	1/4,1	1	1/5,292	36,109
4 <sup>ème</sup>	1/1			1/3,727	51,274
5 <sup>ème</sup>	1/0,83			1/3,093	61,776
AR	1/4,84			1/18,039	10,594

Boîte VI, uniquement avec moteurs réglages F et H :

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1 <sup>ère</sup>	1/4,90	1/5,125	1	1/25,1125	8,561
2 <sup>ème</sup>	1/1,36			1/6,97	30,845
3 <sup>ème</sup>	1/1			1/5,125	41,949
4 <sup>ème</sup>	1/0,73			1/3,74125	57,464
AR	1/4,10			1/21,0125	10,23

- 4.5 Vitesse maximale : environ 167,21 km / h au régime de régulation à vide.  
 4.5.1 Limitation de vitesse : par dispositif additionnel ; 100 km / h dans tous les cas.  
 4.6 Indicateur de vitesse : oui.  
 4.7 Compteur kilométrique : oui.  
 4.8 Chronotachygraphe : oui.

## 5 SUSPENSION

- 5.1 Avant : combiné coussin-amortisseur, valve de nivellement, barre stabilisatrice.  
 5.2 Arrière : coussins pneumatiques, amortisseurs télescopiques, valve de nivellement, bielles de retenue de pont, barre stabilisatrice.  
 En option : possibilité d'abaissement du véhicule agissant sur l'ensemble des coussins de suspension, par une commande à impulsion au tableau de bord.

## 6 DIRECTION

- 6.1 Type de direction : écrou à billes, assistance hydraulique avec vérin intégré.  
 6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) : 21,80

## 7 FREINAGE

- 7.1 Frein de service : à double circuit agissant respectivement sur les roues AV et AR (type I-I).  
 7.2 Répartiteur de freinage : non.  
 7.2.1 Dispositif antibloqueur des roues : oui, en série.  
 Dispositif comportant un capteur par roue ; régulation individuelle à l'AR, régulation individuelle modifiée à l'AV (catégorie 1).  
 En option : dispositif anti-patinage (ASR).  
 7.3 Frein de secours : indépendance des circuits.  
 7.4 Frein de stationnement : cylindres à ressorts sur l'essieu 2.  
 7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :  
 7.5.1 Frein de service : AV : pneumatique ; AR : pneumatique.  
 7.5.2 Frein de secours : mécanique.  
 7.5.3 Frein de stationnement : mécanique.  
 7.6 Assistance des freins : sans objet  
 7.7 Réservoirs de fluide ou d'énergie :  
 - ar comprimé : 1 de 30 litres pour circuit AV, 1 de 47 litres pour circuit AR, Servitudes : 1 de 30 litres pour tous les cas sauf ASTRONIC, 1 de 30 litres + 1 de 15 litres pour le cas ASTRONIC.  
 7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : témoins optiques rouges sur planche de bord et témoin acoustique fonctionnant moteur tournant et vitesse enclenchée.  
 7.7.2 Paramètres mesurés pour l'alarme : chute de pression ; défaillance de l'antibloqueur.  
 7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : par actionnement de la clef de contact.  
 7.8 Type de freins :  
 7.8.1 Frein de service :  
 7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à disques  
 7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à disques.  
 7.8.2 Frein de secours : mécanique.  
 7.8.3 Frein de stationnement : mécanique.  
 7.9 Ralentisseur :  
 7.9.1 Avec boîte I et II :  
 - en série : gaz sur échappement ou électrique sur transmission  
 - en option : gaz sur échappement et électrique sur transmission.

## 7.9.2 Avec boîte III, IV V et VI :

- en série : combiné et hydraulique, incorporé à la boîte de vitesses.  
 Les différents types de ralentisseur (sur échappement ou électrique sur transmission ou hydraulique) satisfont, chacun en ce qui les concerne, à l'essai de type II bis.

Régime de rotation maximal en retenue : 2515 tr/min.

## 8 CARROSSERIE (6A, 6X ou 5A)

(ne concerne que les véhicules carrossés en série) :

- 8.1 Description sommaire de la carrosserie : autocar ou autocar non aménagé.

### 8.1.2.0 Aménagements particuliers

#### 8.1.2.1 Soutes et coffres à bagages :

VOLUME MAXIMAL DES SOUTES (m <sup>3</sup> )					
Version	Type de 2 <sup>ème</sup> porte	Option	SOUTES		
			Nombre	Emplacement	Volume
6 A	Médiane	Sans	5	3 AV essieu 2 - 2 AR essieu 2	8,67
6 A	AR	Sans	4	3 AV essieu 2 - 1 AR essieu 2	9,06
6 A	Médiane double	Sans	5	3 AV essieu 2 - 2 AR essieu 2	8,15
5 A	Médiane	Sans	4	2 AV essieu 2 - 2 AR essieu 2	6,00
5 A	AR	Sans	3	2 AV essieu 2 - 1 AR essieu 2	6,38
6 X	Médiane	Sans	4	3 AV essieu 2 - 1 AR essieu 2	10,28
6 X	AR	Sans	4	3 AV essieu 2 - 1 AR essieu 2	11,82

Options pouvant diminuer le volume des soutes :

- Air conditionné (\*) = - 0,58 m<sup>3</sup> en (6A) et = - 0,75 m<sup>3</sup> en (6X).  
 - W.C. = - 0,75 m<sup>3</sup> (uniquement avec porte médiane) (1)  
 - Couchette (uniquement avec porte médiane) = - 1,03 m<sup>3</sup> en (6A) et = - 1,25 m<sup>3</sup> en (6X)  
 Toutes ces options sont combinables entre elles.

#### 8.1.2.2 Autres aménagements particuliers :

- En option : - Vestiaire passager  
 - Réfrigérateur (\*)  
 - Double vitrage (\*)  
 - Chauffage autonome (\*)  
 - Siège convoyeur en avant de la séparation avant droite (\*)  
 - Siège convoyeur en arrière de la séparation avant droite (\*)  
 - Roue de secours (\*)

(\*) NOTA : le poids du véhicule augmente avec les options ci-dessus marquées d'un (\*), il diminue avec les autres.

(1) Le W.C. peut être condamné ; la partie supérieure démontée permet, après pose d'un plancher, l'installation de deux places assises.

## 8.2 Matériaux constituant la carrosserie :

- 8.2.1 Nature : caisse autoportante de conception mixte alliant des profilés et tôles embouties assemblées par soudure.

### 8.2.2 Protection contre l'incendie : oui.

- 8.2.3 Trappes d'évacuation des fumées : 1, 2 ou 3 trappes d'évacuation des passagers dans le toit.

## 8.3 Nombre de places :

### 8.3.1 Places adultes :

FOURCHETTE DES AMÉNAGEMENTS TYPES						
Version	Type de 2 <sup>ème</sup> porte	Nombre de pl. assises y compris conducteur		Nombre de places debout	Nombre total de places	
		Maxi	Mini		Maxi	Mini
6 A	Médiane	61*	42	/	61	42
		60**	41	25	85	41
6 A	Médiane double	56**	54	25	81	54
6 A	AR	61*	48	/	61	48
		60**	48	25	85	48
5 A	Médiane	53*	36*	/	53	36
		52**	40	21	73	40
5 A	AR	53*	40*	/	53	40
		52**	40	21	73	40
6 X	Médiane	61*	42	/	61	42
		60**	41	12	72	41
6 X	AR	61*	42	/	61	42
		60**	42	10	70	42

\* : avec siège convoyeur — \*\* : sans siège convoyeur

- 8.3.2 Places debout : en option, avec équipement en poignées de maintien.

Ce véhicule peut recevoir un maximum de 25 places debout (voir versions).

- 8.3.3 Places enfants : certains sièges permettent l'application des "trois pour deux" pour le transport d'enfants (voir attestation d'équipement).

## 8.4 Sièges :

- 8.4.1 Nombre total : correspondant aux aménagements types décrits au point 8.3.1

Version	Type de 2 <sup>ème</sup> porte	NOMBRE DE SIÈGES OU BANQUETTES			
		2 places		5 places	Rotonde AR 8 places
		Maxi	Mini		
6 A	Médiane	27	18	1	/
		25	16	/	1
6 A	Médiane double	25	24	1	/
6 A	AR	27	21	1	/
5 A	Médiane	23	17	1	/
		21	13	/	/
5 A	AR	23	17	1	/
6 X	Médiane	27	18	1	/
		25	16	/	1
6 X	AR	27	18	1	/

Particularités :

Intérieurs : NON.

Siège du conducteur : équipé d'une ceinture de sécurité 3 points.

Sièges des passagers en versions 6A, 5A et 6X : équipés de ceintures de sécurité 2 points, sauf pour les sièges derrière le conducteur et en arrière des puits d'escalier, qui reçoivent des ceintures de sécurité 3 points ; en option, sièges équipés de ceintures de sécurité 3 points à toutes les places. Dans le cas d'une rotonde, seulement les 2 sièges face route sont équipés de ceinture de sécurité 2 ou 3 points.

Siège de convoyeur : en option ; équipé d'une ceinture de sécurité 3 points et verrouillable en position relevée pour cas avec places debout.

Sièges décalables : non.

Sièges basculables : non.

Sièges à dossier inclinable : en option.

8.5 Portes :

8.5.1 Nombre, disposition et fonction :

Version	Portes placées sur les faces latérales						Porte sur la face arrière
	À l'avant		Médiane		À l'arrière		
	Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	
6 A ou 6 X	1 X	1 N	/	1 S	/	/	/
	1 X	1 N	/	/	/	1 S	/
6 A	1 X	1 N	/	1 D	/	/	/
5 A	1 X	1 N	/	1 S	/	/	/
	1 X	1 N	/	/	/	1 S	/

8.5.2 Fermeture : verrouillage à clé, en option : à commande centralisée.

8.5.3.1 Porte de service : N.

8.5.3.2 Porte de service double : D.

8.5.3.3 Porte de dégagement : néant.

8.5.3.4 Porte de secours : S.

8.5.3.5 Autre porte : X (chauffeur).

8.5.4 Type de portes et commandes :

Version	Fonction des portes	Types de portes	Nature de la commande
6 A	N	Louvoyante	Électropneumatique
	S	Louvoyante	Électropneumatique
	X	Battante	Manuelle
ou	N	Louvoyante	Électropneumatique
	S	Battante	Manuelle
	X	Battante	Manuelle
6 X	N	Louvoyante	Électropneumatique
	D	Louvoyante	Électropneumatique
	X	Battante	Manuelle
5 A	N	Louvoyante	Électropneumatique
	S	Louvoyante	Électropneumatique
	X	Battante	Manuelle
	N	Louvoyante	Électropneumatique
	S	Battante	Manuelle
	X	Battante	Manuelle

Les portes battantes sont à serrure et à ouverture par traction de manette.

Les portes louvoyantes sont équipées d'une commande électropneumatique avec commande de sécurité intérieure et extérieure.

Toutes les portes condamnées de l'extérieur peuvent s'ouvrir de l'intérieur, et elles ne peuvent être condamnées de l'intérieur.

L'ouverture de la porte de secours électropneumatique répond aux prescriptions concernant le transport d'enfants.

8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres et issues de secours :

8.6.1 Emplacement :

Version	Vitres placées sur les faces latérales				Vitres placées ou Trappe sur la face arrière	
	Côté gauche		Côté droit		Fenêtre fixe faisant office de fenêtre de secours	Trappe d'évacuation des passagers
	Total	Dont fenêtre de secours double	Total	Dont fenêtre de secours double		
6 A	7	2	8	2	1	1, 2 ou 3
5 A	6	2	7	2	1	1, 2 ou 3
6 X	7	2	7	2	1	1, 2 ou 3

8.6.2 Mode d'ouverture : vitres : marteaux-pics liés au véhicule, trappes par éjection.

NOTA : Le cas échéant, la baie arrière est sans incidence sur les vitres issues de secours.

8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :

8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.

8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.

8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.

## 9 ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2 incorporés aux feux de croisement.

9.2 Feux de croisement : 2 incorporés dans feux de route.

9.3 Feux de position :

9.3.1 avant : 2 incorporés aux feux de croisement.

9.3.2 latéraux : 4 sur chaque face.

9.3.3 arrière : 2 (feux rouges arrière).

9.5 Feux de changement de direction :

9.5.1 Avant : 2 indépendants.

9.5.2 Arrière : 2 indépendants.

9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.

9.6 Feux de freinage : 2 indépendants.

9.7 Éclairage de la plaque d'immatriculation : 2 feux indépendants.

9.8 Dispositifs réfléchissants :

9.8.1 Arrière : 2 indépendants.

9.8.2 Latéraux : 6 indépendants sur chaque face.

9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction.

9.10 Feux de marche arrière : 2 indépendants.

9.11 Feux de brouillard :

9.11.1 Arrière : 2 indépendants.

9.11.2 Avant : 2 indépendants.

9.12 Feux d'encombrement :

9.12.1 Avant : 2.

9.12.2 Arrière : 2.

9.14 Feux spéciaux : 2 longue portée indépendantes optionnelles.

## 10 DIVERS

10.1 Accessoires :

10.1.1 Essuie-glace : 2 à 2 vitesses et balayage intermittent.

10.1.2 Lave-glace : oui.

10.1.3 Rétroviseurs : 2 extérieurs

Rétroviseurs de surveillance : 2 extérieurs ; en option : 2 intérieurs.

10.1.4 Avertisseur sonore : 1.

10.1.5 Dispositif antivol : oui, par blocage de la colonne de direction.

10.1.6 Équipements particuliers des véhicules de transport en commun de personnes : en option, préchauffage alimenté au G.O. (par réservoir spécifique ou non).

10.2 Marques d'identité :

10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : à l'avant dans l'embranchement côté gauche de la porte avant droite du véhicule.

10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : côté AV D derrière la calandre.

10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	N	E	S	F	R	1	1	5	0	0	2	1	0	0	0	0
Code constructeur				Descripteur								Indicateur				

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	N	E	S	F	R	1	1	5	0	0	2	1	0	2	2	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

10.2.5 Identification du moteur : sur carter cylindre côté gauche.

## 11 VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la plaque du correcteur : néant.

11.2 Pression déclarée par le constructeur : 10 bars.

11.3 Pression de disjonction : 9,9 bars.

11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :

11.4.1 - à la tête d'alimentation : néant

11.4.2 - à la tête de commande : néant.

11.5 Longueur des bras de levier (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : néant.

11.6 Course maximale des actionneurs de freins (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : néant.

11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	Affectation
Orange 1	Circuit frein essieu 1
Bleu 2	Circuit frein essieu 2
Marron	Circuit servitudes
Vert	Circuit frein de parc.

11.8 Observations : système de freinage équipé de dispositifs de rattrapage automatique d'usure et regards de contrôle (sur essieu 2).

## PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION PAR TYPE

suite des constatations effectuées le 4 décembre 1996 à la demande de RENAULT V.I., que le véhicule au numéro d'identification VF6SFR1150000001, présenté comme des véhicules de marque RENAULT, type SFR115, versions 6A - 5A - 6X - SA - SX - S3, livrés :  
- aménagés, satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.97 et R.103 à R.105 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application ;  
- non aménagés, satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.  
En non aménagé, il devra être vérifié, après aménagement de la carrosserie, que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.72, R.78.2, R.104 et R.105.  
En châssis-nu, il devra être vérifié, après montage de la carrosserie, que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.70, R.72 à R.76, R.78.2, R.82 à R.94, R.104 et R.105.

La numérotation dans la série du type commence à VF6SFR1150000001.

Nota : « Vitesse maximale autorisée sur autoroute : 100 km / h »

LYON, le 4 décembre 1996  
L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines,

D. MONTÈS

VU, APPROUVÉ ET ENREGISTRÉ SOUS LE N° RT 8139

LYON, le 4 décembre 1996  
Pour le Directeur, l'Ingénieur de l'Industrie et des Mines,

J.L. PRAT

## COMPLÈMENT AU PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION DU TYPE SFR115

La notice descriptive précède le procès verbal de réception, déjà modifié le 4 décembre 1996 (RT 8139), le 25 février 1998 (RT 8663), le 12 avril 1999 (RT9222), le 1er juillet 1999 (RT 9325), le 1er juillet 1999 (RT 9332), le 28 décembre 1999 (RT 9594), le 23 janvier 2001 (RT 10257), le 6 juillet 2001 (RT10437) et le 16 octobre 2001 (RT10532) a été mise à jour conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954.

En châssis-nu, il devra être vérifié, après montage de la carrosserie, que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application pour la catégorie du véhicule carrossé.

Les prescriptions réglementaires restent satisfaites. Ce complément est motivé par :

- La mise en conformité aux directives 88/77 - 2001/27A (EURO 3)
- La mise à jour rédactionnelle du chapitre 7 (freinage)
- L'adjonction d'une boîte de vitesse automatique : VOITH D864-3

Cette mise à jour s'applique à partir du numéro d'identification : VNESFR11500210223 et au numéro : VNESFR11500210003.

Nota : « Vitesse maximale autorisée sur autoroute : 100 km / h »

Mention à reporter sur la carte grise : Nombre de places assises: **61** (véhicule à nombre de places variable).

LYON, le 19 mars 2002  
L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines,  
J.L. PRAT

Vu, approuvé et enregistré sous le n° RT 10807  
LYON, le 19 mars 2002  
Pour le Directeur, l'Ingénieur de l'Industrie et des Mines,  
D. MONTES

## CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Je soussigné, **IRISBUS France**, Porte E - Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX, Constructeur, certifie :

a) Que le véhicule :

1. Genre : **TCP**

2. Marque : **IRISBUS**

3. Type : **SFR115** Version (3) :  6A  6A  6X

4. Numéro d'identification (1) :

V N E S F R 1 1 5 0 0 2 1 0 6 9 3

5. Carrosserie (3) : **CAR ou CAR NON AMÉNAGÉ**

6. Source d'énergie : G.O.

7. Puissance administrative : 30 CV

8. Nombre de places assises à porter sur la carte gñse (y compris le conducteur) :  61

(véhicule à nombre de places variable - voir Procès-Verbal de réception).

8.1 Nombre de places assises de l'aménagement livré (y compris le conducteur) : **55** (1)

9. Dimensions (3) :

Largeur : ~~2,600~~ 2,500  
Longueur : ~~10,917~~ 11,995  
Surface : ~~26,640~~ 29,980

10. Poids total autorisé en charge (2) : 18500 18800

11. Poids à vide en ordre de marche du véhicule livré (1) : **12500**

12. Poids total roulant autorisé (2) : 22000 22300

13. Charge utile du véhicule livré (1) : **5900**

14. Niveau sonore de référence (dBA) (3) :

	DCI 11 B	DCI 11 F	DCI 11 H
- avec boîtes I, II, III	94	90	91
- avec boîtes IV et V		88	89
- avec boîte VI		94	89

15. Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn) : 1575 1500 1575

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire dans le cas du véhicule aménagé en série (voir NOTA 1, NOTA 2 et RAPPEL).

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :

Pour être livré à :

Fait à LYON, le : **07 AVR. 2003**

Numéro d'immatriculation (à remplir par la préfecture) :

(1) A compléter.

(2) Rayer la mention inutile : le véhicule équipé d'un ralentisseur sur échappement et d'un ralentisseur sur transmission admet un PTAC de 18800 kg et un PTRC de 22300 kg.

(3) Rayer la (les) mention(s) inutile(s).

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule aménagé ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type.

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule de transport en commun livré non aménagé et désigné ci-dessus, il doit notamment être joint, au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et un certificat d'aménagement conforme à l'annexe XI de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

RAPPEL : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du code de la route ou toute modification de véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la préfecture,
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le Service des Mines.

**IRISBUS FRANCE**  
S.A. au capital de 142 482 000 Euros  
Siège Social : PORTE E - Rue des Combats  
du 24/08/1944 - 69200 VENISSIEUX  
SIRET 419 683 818 00027 - RCS LYON 419 683 818

## CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Je soussigné, **IRISBUS France**, Porte E - Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX, Constructeur, certifie :

a) Que le véhicule :

1. Genre : **CHÂSSIS-NU POUR TCP**

2. Marque : **IRISBUS**

3. Type : **SFR115** Version (3) :  SA  S3  SX

4. Numéro d'identification (1) :

V N E S F R 1 1 5 0 0 2 1

6. Source d'énergie : G.O.

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :

Pour être livré à :

Fait à LYON, le :

Numéro d'immatriculation (à remplir par la préfecture) :

(1) A compléter.

(2) Rayer la mention inutile : le véhicule équipé d'un ralentisseur sur échappement et d'un ralentisseur sur transmission admet un PTAC de 18800 kg et un PTRC de 22300 kg.

(3) Rayer la (les) mention(s) inutile(s).

NOTA : Le présent certificat ne peut être produit seul à l'appui d'une déclaration de mise en circulation.

Pour obtenir l'immatriculation du véhicule ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat la notice descriptive du véhicule carrossé, le procès-verbal de réception du type et un procès-verbal de réception à titre isolé ou un procès-verbal de réception complémentaire. Une nouvelle réception du niveau sonore devra être réalisée après carrossage.

7. Puissance administrative : 30 CV

10. Poids total autorisé en charge (2) : 18500 18800

11. Poids à vide du châssis-nu (1) :

12. Poids total roulant autorisé (2) : 22000 22300

14. Niveau sonore de référence (dBA) : voir notice complémentaire de carrossage

15. Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn) : voir notice complémentaire de carrossage

# TESTATION D'ÉQUIPEMENT (suivant le Complément au Procès-Verbal de Réception par Type n° RT 10807 du 19 mars 2002)

Je soussigné, **IRISBUS France**, Porte E - Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX, Constructeur, certifie que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé :

a)	D'un ralentisseur électrique marque "TELMA", type "F 2400", poids de 300 kg (*)	Oui	<del>Non</del>
	D'un ralentisseur sur échappement (sans incidence sur poids) (*)	Oui	<del>Non</del>
	D'un ralentisseur (Intarder) intégré à la boîte de vitesses mécanique (boîte III) (sans incidence sur poids) (*)	<del>Oui</del>	Non
	D'un ralentisseur combiné à la boîte de vitesses automatique (boîtes IV et V) (sans incidence sur poids) (*)	Oui	Non
b)	D'un limiteur de vitesse à	100 km/h	
c)	D'un dispositif antibloqueur de roues (ABR)	OUI	
d)	D'un dispositif antipatinage (ASR) (*)	<del>OUI</del>	Non
e)	De sièges permettant l'application de la règle des "trois pour deux" (cas de transport d'enfants) (*)	<del>Oui</del>	Non
f)	D'un système de condamnation de porte arrière ou médiane (cas de transport d'enfants) (*)	Oui	<del>Non</del>

**Nota 1 :** Ce véhicule est conforme aux dispositions de l'Annexe I de l'Arrêté du 10 octobre 1994 relatif aux conditions d'application de l'article 10.3 du Code de la Route pour la circulation à 100 km/h des autocars sur autoroute. (Voir point 7.1.1 de la notice descriptive - Freinage)

**Nota 2 :** Ce véhicule est conforme aux dispositions des directives : **88/77\*2001/27A (EURO 3)**  
: **71/320-98/12 (Freinage)**

(\*) Rayer les mentions inutiles.

Fait à LYON, le :

07 AVR. 2003

**IRISBUS FRANCE**  
S.A. au capital de 142 482 000 Euros  
Siège Social : Porte E - Rue des Combats  
du 24/08/1944 - 69200 VENISSIEUX  
SIRET 419 683 818 00027 - RCS LYON 419 683 818